

Presse

LA REVUE DE L'ÉCRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix : 2 fr. 50

586 A

10 Avril 1943



C'est à partir du

14 AVRIL

que sortira au
CAPITOLE à Marseille

DANIELLE DARRIEUX

dans

LA FAUSSE MAITRESSE



Photo: Continental Film

Après tant d'autres grands succès

MARSEILLE



TOULOUSE

vous offre un film plein de jeunesse et d'émotion,
un scénario puissant, merveilleusement interprété par

Louise CARLETTI

Gabrielle DORZIAT

A L E R M E

PATRICIA

Un grand Film d'espérance française

(Scénario de Pierre HEUZÉ)

Réalisation de Paul MESNIER

avec

Aimé CLARIOND - Maurice ESCANDE

de la Comédie Française

de la Comédie Française

Jean SERVAIS - René GENIN - Mai BILL

Hubert de MALET

et

Georges GREY

C'est une production Camille TRAMICHEL
présentée par S. P. C.

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

16^{me} ANNEE - N° 586 A

TOUS LES SAMEDIS

10 Avril 1943

ACTUALITES

La presse quotidienne nous a appris la suppression des matinées cinématographiques. A vrai dire, il fallait s'y attendre, après la récente décision intéressant les théâtres.

Mais, suppression des matinées, le mot est un peu vite dit, et c'est pourquoi la corporation s'est empressée de le prononcer. Les cinémas de première catégorie des villes les plus

Et je ne pensais pas si bien dire puisque, ces commentaires écrits, composés et mis en page, le C. O. I. C. nous informe que l'on surseoit à l'application de ces mesures. Je ne crois, pourtant rien devoir changer à ce que je viens d'écrire, puisqu'il s'agit, non pas d'une abrogation, mais d'une suspension dont nous ne pouvons prévoir la durée. Peut-être la semaine prochaine nous apportera-t-elle des précisions, et souhaitons-le, des motifs de nous réjouir. Ce que nous aurions tort de faire aujourd'hui, tout au moins autrement que sur le refrain d'actualité : « C'est autant de gagné ! »



Pierre Magnier et Micheline Francey dans La Grande Marnière.

importantes de la zone libre pourront jouer en matinée, et les matinées du dimanche, et jeudi ou samedi sont maintenues pour tout le monde. Ce qui fait que si l'on fait d'une part le compte des cinémas auxquels on conserve les matinées et de ceux auxquels on ne les enlève pas, puisqu'ils ne joueraient pas à ces jours et heures, le coup est moins dur qu'il n'apparaît à première vue, et les plus grosses recettes se trouvent sauvegardées, ce qui semble injuste, mais est indispensable si l'on veut que la production continue.

Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait lieu de se réjouir, mais comme nous n'y pouvons mais !...

En tout cas, l'instauration de la fermeture par roulement dont nous parlons en rubrique « Une idée par semaine » qui supprime le « trou » du mardi, et les autres dispositions de cette décision, feront que le public pourra continuer d'aller au cinéma quand cela lui sera possible et agréable. C'était élémentaire au moment où le moral a le plus grand besoin de « tenir le coup ». Mais aussi cela permettra au spectateur de ne pas se dégoûter de sa distraction favorite, et de conserver le contact. Cela est capital pour nous, si l'on n'a pas la vue trop courte pour l'apprécier.

Nous parlons en cette place, il y a trois semaines, des problèmes posés par les exigences de la relève et du travail obligatoire, en ce qui concerne le personnel des cabines.

La circulaire adressée aux directeurs par M. Dominique vient donner une force officielle et — je l'espère — une force de persuasion, à ce qui était dit dans cet article.

J'ai particulièrement aimé dans cette circulaire, ces deux paragraphes qui témoignent d'un sens social élevé.

Je ne saurais trop insister pour vous faire remarquer qu'il est de votre devoir et de votre intérêt de vous conformer à ces directives, et dans l'intérêt même de votre exploitation, je vous conseille de rétribuer, aussi largement que vos entreprises vous le permettront, les apprentis afin de leur donner dès leur début dans la profession le goût de celle-ci. Bien entendu, cette rétribution sera laissée à votre libre arbitre, jusqu'au jour où, les apprentis appelés à faire fonction de titulaires, ils recevront les salaires prévus par la convention collective de leur catégorie.

Il sera également souhaitable que vous récompensiez la bonne volonté de vos opérateurs en titre qui auront la charge de former les remplaçants, en leur allouant une prime proportionnée au service rendu.

Par ailleurs le C. O. I. C. s'est préoccupé de former lui-même des opérateurs nouveaux. Une école fonctionne déjà à Lyon. Et notre avant-dernier numéro indiquait les modalités d'admission au cours que le Comité organise dans ses propres locaux, trois fois par semaine.

Tout cela est bien, mais il faut aller plus loin encore. L'école de Lyon ne peut être intéressante que pour la région lyonnaise, à moins que le C.O.I.C. n'envisage de prendre à son compte de faire former des opérateurs qui seraient ensuite distribués dans toutes les villes au fur et à mesure des besoins, ce qui paraît assez improbable. Il faut que cette école soit appelée à avoir des succursales dans toutes les régions, et que le cours de Marseille, à brève échéance, prenne la forme d'une véritable école. La chose apparaît d'autant plus simple que dans presque chaque centre des essais furent tentés — par les syndicats notamment — et qu'il en reste parfois quelque chose. Ainsi à Marseille, il y avait un local, un appareil et même un professeur. Peut-être pourrait-on s'en inquiéter.

Mais, pour avoir une utilité effective, les cours de l'école devront être accompagnés de travaux pratiques dans de véritables cabines, travaux qui permettront à l'apprenti de mettre en pratique l'enseignement qui lui est donné, notamment

UN EVENEMENT.

LE PREMIER CONGRÈS DU FILM DOCUMENTAIRE

Au moment où paraîtront ces lignes, se déroulera à Paris une manifestation dont l'importance exceptionnelle ne doit pas nous échapper.

C'est en effet lundi 5 Avril, dans le cadre très approprié du Conservatoire National des Arts et Métiers où sont exposés les premiers appareils des pionniers du cinéma qu'eût lieu l'inauguration du premier Congrès du Film Documentaire, organisé par Arts, Sciences, Voyages, sous le patronage de la Direction Générale de la Cinématographie Nationale avec le concours du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Ce Congrès — le premier du genre organisé en France — se déroulera pendant dix sept jours, du 5 au 22 Avril. Son but essentiel est de mettre en valeur l'importance et l'intérêt incontestables du cinéma documentaire et d'exalter les efforts accomplis en France depuis l'Armistice par le Gouvernement en faveur du film éducatif et culturel.

C'est pourquoi les nombreuses manifestations prévues consisteront principalement en projections de films consacrées aux différentes formes et catégories du cinéma documentaire : films pour la jeunesse, films touristiques, films d'exploration, films sur l'artisanat, films scientifiques, films médicaux, films sportifs, films destinés à l'enseignement, films d'actualités, cinéma microscopique, films sur Paris etc...

Les pays étrangers ont tenu à apporter leur contribution à ce Congrès : c'est ainsi qu'auront lieu des séances respectivement consacrées aux « Nouvelles étapes du cinéma documentaire et Culturel Allemand », au « Panorama du Film documentaire Italien » et aux « Images de Roumanie ».

CHARBONS de PROJECTION
SOCIÉTÉ FRANÇAISE **AEG** AGENCE de MARSEILLE
6, BOULEVARD NATIONAL — TÉL. NAT. 54-56

en ce qui concerne les imprévus : pannes, coups de feu, copie en mauvais état, etc...

Mais de grâce, qu'on se hâte. La leçon de 39 devrait nous servir, elle fut assez sévère dans son présent et dans ses conséquences. Se rend-t-on compte que nous nous trouvons, sur le plan qui nous intéresse, dans une situation au moins aussi tragique ? Il semble que oui si l'on se fie aux lamentations et sombres prophéties. Mais si l'on se base sur notre hâte dans la riposte, il n'y paraît guère.

On a appris que la Cour d'Appel de Limoges, le même jour que la Cour d'Appel d'Aix condamnait les exploitants marseillais (et non niçois, comme je l'ai écrit distraitemment) avait prononcé un jugement en faveur de directeur de salles ayant engagé le même combat avec la S.A.C.E.M. Voici une fois de plus les adversaires dos à dos. Et l'on suppose déjà les chances en cassation des directeurs marseillais.

Allons bravo, il y a encore de beaux jours en perspective pour les juristes, pour les chroniqueurs, et pour la S.A.C.E.M.

Mais, dussè-je passer pour le roi des entêtés, je continuerai à soutenir que la solution ne se trouvera que dans une législation nouvelle, modifiant le mode de perception et retirant au monopole S.A.C.E.M. le droit de s'occuper de nos affaires.

A. de MASINI.

Des conférences ayant trait au cinéma documentaire sont également prévues pendant la durée du Congrès : citons celle du Dr Comandon, Chef du Laboratoire de l'Institut Pasteur, et pionnier du cinéma biologique sur la « Cinématographie microscopique ».

Signalons que la première soirée, qui eût lieu le 5 avril au Palais de Chaillot fut consacrée à une intéressante rétrospective du cinéma Documentaire de 1895 à nos jours, de *L'Arroseur Arrosé* au *Mont Saint-Michel* en passant par *Nanouk*, *Mélodie du Monde*, *La Zone* et *Tabou*.

Enfin, un des faits les plus importants de ce Congrès, que présidera M. Abel Bonnard, sera l'attribution des Grands Prix du Film documentaire, que se disputeront 24 œuvres retenues à cet effet, et des 100.000 Frs de récompense accordés par la Direction Générale de la Cinématographie Nationale.

Au fur et à mesure du déroulement de ces manifestations, nous publierons les comptes-rendus et commentaires de notre envoyé spécial R. M. Arlaud.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

36, La Canebière
Tél. D. 74-22

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

Communiqué

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique :

En raison des nouvelles restrictions imposées aux consommateurs d'électricité, les cinémas ne pourront plus donner de séances en matinée, à l'exception du jeudi ou du samedi, et du dimanche.

Dorénavant, à la fermeture obligatoire du mardi est substituée la fermeture du mardi pour la moitié des salles, et du vendredi pour l'autre moitié.

Le public pourra donc aller tous les soirs au cinéma, en vérifiant préalablement le mardi et le vendredi quels sont les cinémas qui fonctionnent.

Toutefois, un certain nombre de cinémas de première catégorie de Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Toulouse, et Vichy continueront à fonctionner en matinée de semaine.

Circulaire N° 54

A la suite de la décision du Ministère de la Production de réduire de 50 % la consommation de courant électrique, Messieurs les Exploitants des Théâtres Cinématographiques sont informés qu'à dater du 1^{er} avril ils ne sont autorisés qu'à consommer le 50 % du nombre de kilowatts qui leur est fixé par leur secteur comme consommation autorisée.

Cette décision ne s'applique pas aux tourneurs, aux Exploitants des petites localités, et en général aux salles qui ne donnent des séances que le samedi et le dimanche ; ces exploitations pourront continuer comme par le passé, tout en réalisant le maximum d'économie possible d'électricité.

Pour les autres salles, le maximum de séances pouvant être données est fixé à 9 par semaine dans la limite du contingent d'électricité réduit de 50 %.

Dans le cas où ce contingent permettrait la réalisation effective des 9 séances,

cette répartition pourrait se faire utilement en raison d'une soirée par jour, plus une matinée en semaine le jeudi ou le samedi, et deux matinées le dimanche.

Les salles classées première catégorie dans les villes-élés (Marseille, Nice) pourront, dans la limite de leur contingent nouveau, atteindre 13 séances, soit cinq fois deux en semaine, plus trois le dimanche.

Cette mesure exceptionnelle pourra être étendue aux villes de Toulon, Nîmes, Avignon, Montpellier, Perpignan.

Toutefois, il y a lieu de considérer que ces nombres de séances ne pourront être atteints que si le nouveau contingent d'électricité le permet. L'Exploitant de cinéma reste donc entièrement responsable vis-à-vis de la Compagnie distributrice et en cas de dépassement, le courant électrique sera irrémédiablement coupé. Le cas de force majeure ne pourra, pour quelque motif que ce soit, être invoqué de ce fait, et les conséquences qui pourraient en découler seront entièrement supportées par l'Exploitant.

Par ailleurs, et pour des raisons de meilleur rendement, il a été décidé de substituer à la fermeture générale du mardi, une fermeture de la moitié des salles de mardi, l'autre moitié le vendredi.

Le C. O. I. C. attire l'attention de Messieurs les Exploitants sur la gravité de la situation et leur recommande d'observer scrupuleusement les prescriptions ci-dessus, car si les résultats attendus n'étaient pas atteints, des mesures plus graves encore ne manqueraient pas d'être appliquées à notre Industrie.

Nous ne doutons pas que chacun s'efforcera de ne pas mettre en péril l'intérêt général par une considération étroite de son propre intérêt personnel.

Le Chef de Centre :
J. DOMINIQUÉ

NOTE IMPORTANTE

L'Application des dispositions du communiqué du 3 avril, et de la circulaire n° 54 du même jour, publiés ci-dessus, est momentanément suspendue en zone libre.

Rien jusqu'à nouvel ordre, n'est donc changé au régime des séances, antérieur au 3 avril.

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, Rue Agathoise

Tél. : 256-81

Bureaux ouverts de 9 h. à 19 h.

et de 14 h. à 18 h. 30

LOCATION DES PLACES

Lors des différents contrôles effectués, il a été constaté que beaucoup d'exploitants qui pratiquent la location de leurs places, ne déclarent pas, dans leurs recettes, les sommes ainsi encaissées.

Les salles cinématographiques ont le droit de percevoir un supplément lorsqu'elles pratiquent la location de leurs places.

Il s'agit là, en effet, d'un véritable service rendu qui doit être rémunéré en dehors même du prix des places prévu par l'arrêté du contrôle des prix.

Toutefois, les sommes qui auront été encaissées de ce fait devront être déclarées aux contributions indirectes et aux distributeurs, au même titre que les sommes qui représentent strictement le prix de la place.

SUPPRESSION DU MINIMUM DE GARANTIE POUR LES ACTUALITES

A la suite d'une réunion qui s'est tenue à Paris le 16 mars, un accord est intervenu entre le C. O. I. C. et France Actualités stipulant que le minimum de garantie pour les actualités est supprimé à partir du 1^{er} avril.

Les Exploitants en seront avisés directement par une circulaire de France Actualités.

Le Chef de Centre :
J. DOMINIQUÉ

(suite page 4)

LES ASSURANCES FRANÇAISES
Risques de toute nature
DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD
81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél. : D. 50-93

LA LOCATION DES PLACES ET LE TIMBRE-QUITTANCE

A la suite d'une question posée à la Direction Générale de l'Enregistrement pour savoir si la location des places doit être considérée globalement avec le prix pour l'apposition du timbre-quitance, sur les places supérieures à 10 francs, nous recevons de la Direction Générale de l'Enregistrement la réponse suivante :

« Monsieur, Vous m'avez demandé si le droit de timbre de quitance est exigible à l'occasion du paiement par un spectateur d'une somme de Frs : 10,50 représentant, à concurrence de 10 fr. le prix de son entrée dans une salle de cinéma et, pour le surplus, les frais occasionnés par la location d'une place déterminée.

A ce sujet, vous précisez que la perception de la somme de 10,50 est constatée, en général, par la remise simultanée d'un billet de place et d'un ticket de location. Il arrive, toutefois, que l'exploitant du cinématographe se borne à remettre au spectateur un billet d'entrée — lequel ne constate que le versement de la somme de 10 fr. — sans délivrer de reçu spécial pour la prime de location. Même dans cette dernière hypothèse, le paiement vous paraît procéder de deux conventions distinctes, afférentes, la première au droit d'entrée dans la salle et la seconde, à la garantie d'une place assise.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, s'il est réellement établi que le paiement se rattache à deux dettes ayant leur individualité propre, la perception du droit de timbre-quitance doit être réglée d'après l'importance de chacune de ces dettes considérées isolément.

Sous cette réserve, aucun droit n'est donc exigible dans le cas d'espèce que vous envisagez du moment où ni le prix du billet d'entrée, ni la taxe de location n'excède 10 fr. séparément.

La délivrance, même simultanée, de deux titres distincts — billets de place et tickets de location — laisse présumer suffisamment la réalité des deux conventions en vertu desquelles le paiement est effectué et, quand il sera ainsi procédé, aucune difficulté n'est à craindre de la part des services locaux de mon administration.

Mais on doit reconnaître que la situation apparaît moins nette lorsqu'il n'est remis au spectateur qu'un billet de place.

Les entreprises de spectacles qui s'abstiennent de délivrer un reçu spécial pour la prime de location risquent donc, à défaut de justification suffisantes de l'existence d'une double créance, de s'exposer à des réclamations.

En vue de prévenir toute difficulté, il serait expédient à mon avis de recommander aux ressortissants du Comité du Cinéma, l'adoption exclusive du premier procédé.

Veuillez agréer, Monsieur, ... »

Pour le Directeur Général
et par délégation,
l'Administrateur

AVIS

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique :

A plusieurs reprises, il a été fait état dans la presse d'un projet de réalisation d'un film intitulé **L'Ancre de miséricorde** par les productions André Tranche. Il est nécessaire de préciser qu'aucune firme de ce nom n'est actuellement autorisée à réaliser des films.

FILMS INTERDITS

De New-York à Hollywood
Vingt-cinq ans d'aviation.

Pour le Directeur Général de la
Cinématographie Nationale et P. O.

R. CANTAGREL

D'autre part, à la demande de M. le Secrétaire Général à l'Information, la Direction Générale du Cinéma a suspendu provisoirement l'exploitation du film :

Terre d'Alsace

en attendant que la commission de contrôle cinématographique se prononce définitivement sur l'interdiction de ce film.

LA REVUE DE L'ECRAN 43, Boulevard de la Madeleine MARSEILLE

Edition A (Corporative)

Directeur Propriétaire : A. de Masini

Secrétaire Général : R.-M. Arlaud.

Secrétaire Rédaction : G. Gilland

Abonnements l'An : France : 70 Frs.

Editions A et B couplées : 125 Frs.

C. C. P. : A. de Masini, Marseille 44.662

Établissements

RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE

Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

Œuvres Sociales du Cinéma

12^e Liste de Souscription

M. Boisson, Colibri à Marseille	200 »
M. Laugier, Régence S.L. Marcel	200 »
M. Tourre, le Martinet	100 »
M. Reverbel, Pathé-Cinéma à Lodève	200 »
M. Marchand, A. B. C. à Nice	200 »
M. Balmat, Gambetta Cinéma à Nice	300 »
M. Gil, cinéma à Millas	100 »
M. Musso, Kursaal à la Ciutat Studio à Nîmes ;	200 »
MM. Bonche, 500 — Janicot, 100 — Pifaud, 10 — Reynaud, 20 — Mmes Moutin, 20 — Veissière, 10	660 »
M. Serena, Excelsior Cinéma	300 »

Total des listes précédentes 97.337 30

Total à ce jour 99.797 30

COLONIES DE VACANCES. — Le Service des Œuvres Sociales prie MM. les chefs d'entreprises de bien vouloir lui faire parvenir au plus tôt les listes d'enfants qui désirent partir en colonies de vacances.

La date limite de réception de ces listes est fixée au 30 avril. Passé ce délai, il ne sera plus possible de garantir une place dans les établissements agréés.

COOPERATIVE. — Les arrivages escomptés n'ayant pas eu lieu, seuls quelques adhérents ont pu être servis lors de la première distribution de denrées qui devait avoir lieu le 6 avril.

Pour éviter à l'avenir de déranger inutilement les inscrits, le service des Œuvres Sociales s'est mis d'accord avec la Coopérative du « Petit Marseillais » afin d'être en mesure de prévenir chaque semaine, les lundi et mercredi MM. les Chefs d'entreprises, des quantités de légumes pouvant être distribués le lendemain.

En conséquence, nous prions MM. les Chefs d'entreprises de bien vouloir téléphoner au service des Œuvres Sociales les lundi et mercredi entre 16 et 18 heures. Il leur appartiendra alors d'informer leur personnel, afin que celui-ci ne se rende à la Coopérative qu'à bon escient.

D'autre part, pour des raisons d'organisation intérieure, la Coopérative du Petit Marseillais nous demande qu'aucune personne ne se présente avec plus de trois cartes.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CINÉMATOGRAPHIE NATIONALE

Règlementation de la Production Cinématographique 1943-44

I. — EXPOSE DES MOTIFS

Les circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes soumis du fait de l'état de guerre nous ont amenés à réduire dans de très notables proportions le contingent des films à produire pendant la campagne 1943-1944.

D'autre part, il est apparu nécessaire de procéder, dans le domaine de la production et de la distribution, à une concentration des intérêts français autour d'un nombre réduit de groupes producteurs-distributeurs donnant le maximum de garanties tant du point de vue financier que du point de vue technique et artistique.

C'est ainsi qu'en dehors de la Continental-Films et de deux consortiums d'intérêts italiens, onze groupes français ont été désignés qui répondent à cette définition.

Certains de ces groupes sont constitués d'un producteur-distributeur pivot auxquels seront adjoints un ou plusieurs producteurs non distributeurs après accord d'une Commission de trois membres dont il sera parlé plus loin.

D'autres sont le produit d'une concentration temporaire de deux producteurs-distributeurs. Le producteur techniquement responsable de l'ensemble de la production du groupe est celui qui est nommé désigné en tête de chaque groupe dans la liste ci-après.

D'autres, enfin, sont le produit d'une concentration temporaire de deux producteurs-distributeurs. Le producteur techniquement responsable de l'ensemble de la production du groupe est celui qui est nommé désigné en tête de chaque groupe dans la liste ci-après.

II. — LISTE DES GROUPES FRANÇAIS AUTORISÉS A PRODUIRE PENDANT LA CAMPAGNE 1943-1944

— Groupe 1. — BORDERIE. — (Pathé) : 5 films dont 3 en coproduction (l'un de ceux-ci devant être réservé à Bervia-Films dirigé par un prisonnier libéré).

— Groupe 2. — PAGNOL. — (S. N. E. G.) : 3 films dont 2 en coproduction (l'un de ceux-ci devant être réservé à Film-Azur, dirigé par un prisonnier libéré).

— Groupe 3. — RICHEBÉ. — (Films Roger Richebé) : 2 films dont 1 en coproduction.

— Groupe 4. — O'CONNEL. — (Régina) : 2 films dont 1 en coproduction.

— Groupe 5. — HARISPURU. — (C.C. F.C.) : 2 films dont 1 en coproduction.

— Groupe 6. — GUERLAIS. — (Industrie Cinématographique, Nova-Films) : 2 films.

— Groupe 7. — TUAL. — (Synops, Minerva-Films) : 2 films.

— Groupe 8. — SACHA GUITRY. — (Moulins d'Or - Eclair-Journal) : 2 films.

— Groupe 9. — DESFONTAINES (Es-sor-Sirius) : 2 films.

— Groupe 10. — PLOQUIN. — (Films Raoul Ploquin - Consortium du Film) : 2 films.

— Groupe 11. — FROGERAIS. — (Vog-Films Fernand Rivers) : 2 films.

De plus, quatre films seront réalisés à la demande du Gouvernement, dont deux sont d'ores et déjà attribués :

Le **Camélia Blanc**, à M. Radot (U.T. C.) ;

Le **Carrefour des Enfants perdus**, à M. Joannon (M.A.I.C.).

Sont reportés du contingent 1942-1943 sur le contingent 1943-1944, pour n'avoir pu être réalisés en temps normal, en raison d'impossibilités majeures :

Un film à M. d'Aguiar (Gray-Films) ;

Un film à M. Richebé (Films Roger Richebé) ;

Un film à M. Harispuru (C.C.F.C.) ;

Un film à M. Pagnol (S.N.E.G.).

III. — CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE

Une Commission de trois membres est nommée qui comprend, en plus du Directeur général de la Cinématographie nationale, M. Paul Morand, Président de la Commission de Censure et M. Marcel Acharn, représentant le Comité directeur du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, et mandaté par lui.

Cette Commission est chargée :

1) De donner son accord sur tous les sujets devant être réalisés pendant la campagne prochaine ;

2) D'arbitrer les différends d'ordre artistique qui pourraient surgir entre les coproducteurs.

IV. — TAUX DE DISTRIBUTION. FINANCEMENT

Le taux de distribution auquel les producteurs-distributeurs pourront traiter avec leurs producteurs associés non distributeurs, ne pourra être supérieur à 25 % (vingt-cinq pour cent).

La part de capital qu'un producteur-

distributeur pourra investir dans un film produit en coproduction ne pourra être supérieure, sauf dérogation accordée par le C. O. I. C., à 33 % (trente-trois pour cent) du devis ; les recettes et bénéfices devant être répartis au prorata des capitaux investis.

Toute infraction à cette règle serait suivie d'un retrait immédiat des autorisations de production, pour le présent et pour l'avenir.

V. — STATUT DES BLESSES ET MUTILÉS DE GUERRE, DES PRISONNIERS BLESSES ET LIBÉRÉS ET DES FEMMES DE MUTILÉS DE GUERRE ET DE PRISONNIERS

Pour les maisons constituant les onze groupes précités, tant en ce qui concerne le personnel permanent des maisons de distribution et de production que le personnel temporaire employé à l'occasion de chaque film, une proportion de 5 % (cinq pour cent) minima devra être réservée aux blessés et mutilés de guerre, aux prisonniers libérés ou à des femmes de blessés et mutilés de guerre et prisonniers.

Un responsable sera désigné à cet égard dans chaque maison, en accord avec le Commissariat général aux Prisonniers de guerre.

VI. — MESURES DE COMPENSATION

En ce qui concerne les maisons de distribution non comprises dans la liste précédente, elles auront le choix entre deux solutions :

1) Rester dans le statu quo, c'est-à-dire continuer à distribuer des films qu'elles détiennent actuellement en portefeuille ;

2) Confier, tout en conservant leur autonomie juridique et commerciale, la distribution physique de leurs films à l'un des groupes-pivots qui sera rémunéré par une commission de 15 % (quinze pour cent). Dans ce cas, ces maisons émargeront au prorata de leur importance à une Caisse de compensation alimentée par les groupes-pivots sur les recettes-distributions des nouveaux films, suivant un règlement actuellement à l'étude et qui sera publié dans un délai d'un mois.

Paris, le 31 mars 1943

Pour le Ministre de l'Information
et par Délégation,

Le Directeur général de la Cinématographie nationale, Commissaire du Gouvernement auprès du C. O. I. C.,

Signé : **GALEY**

CYR NOS



F I L M

annonce

TERMINÉ

Une opérette d'Albert WILLEMETZ

Elvire POPESCO-Henri GARAT-Micheline FRANCEY-ANDREX

dans

FOU D'AMOUR

Mise en scène Paul MESNIER

Directeur de Production Georges LAMPIN

Marcel VALLÉE-SINOEL-PASQUALI avec CARETTE et LOUVIGNY

Production MONACO FILM

EN COURS DE
RÉALISATION

Une œuvre forte d'après le célèbre roman de Pierre VEBER

Michèle ALFA - André LUGUET - Mona GOYA

Robert LE VIGAN et Pierre LARQUEY
dans

L'HOMME QUI VENDIT SON AME AU DIABLE

Mise en scène de J. P. PAULIN

Dialogues et adaptation de Charles MÉRÉ

Production MINERVA

EN PRÉPARATION

TINO ROSSI

dans

L'ILE D'AMOUR

Production CYR NOS

20, Cours Joseph Thierry, MARSEILLE

CYR NOS FILM

75, Cours Vitton, - LYON

UNE IDÉE... par semaine

Cette semaine, c'est un distributeur qui nous écrit, M. Arnel, l'aimable directeur de l'Agence Disclina, prouvant ainsi que cette rubrique, si laborieuse dans son démarrage, peut intéresser tous les éléments de notre corporation et recevoir leur collaboration.

N'enterrez pas votre rubrique « Une idée par semaine », vous en avez désespéré trop tôt. Elle peut rendre de multiples services à la Corporation par un libre échange de suggestions les plus diverses et les plus utiles aussi.

Pour ma part, je suis heureux d'aprouver pleinement le point de vue de M. Le Garo au sujet d'un contrôle du matériel des cabines et de l'application de sanctions sévères contre les récidivistes de la détérioration.

Il n'est, en effet, pas de semaine où des copies neuves ou considérées comme telles ne rentrent de location rayées ou piquées. Malgré toute la bonne volonté de chacun il est absolument impossible d'obtenir de nouvelles autorisations de tirage et par la faute d'un négligent 30 ou 40 autres Exploitants devront projeter une copie qui ne donnera satisfaction à personne.

Sur ce chapitre des copies, je voudrais attirer aujourd'hui l'attention de l'exploitant sur la nécessité d'unifier le jour du changement de programme.

Depuis la fermeture hebdomadaire des salles le mardi, beaucoup d'établissements, suivant en cela avec juste raison les conseils du C. O. I. C., changent maintenant de programme le mercredi. Cela est tout à fait rationnel.

Par contre, un très grand nombre encore, par esprit de contradiction ou par routine ont maintenu comme jour de changement de programme le jeudi.

Nous pouvons constater par les bordereaux de recettes que nous recevons, que chez les premiers, le mercredi se présente comme un excellent jour et que chez les seconds au contraire, il n'y a pas de plus mauvaise recette dans toute la semaine, ce qui est facilement explicable, car ce 2^e démarrage après un jour de fermeture déroute le public.

Mais là ne s'arrête pas le mal.

Chacun sait, en effet, que les circonstances actuelles nous obligent à travailler avec un nombre de copie très limité

et dans l'intérêt de tous elles doivent être en mesure de fournir le rendement le plus grand dans le minimum de temps en assurant le plus grand nombre de locations possibles.

Si chaque salle arrêta son programme le lundi soir, la journée du mardi donnerait le battement nécessaire pour la vérification des copies et leur réexpédition dans une salle débutant le mercredi.

Par contre si un établissement termine son programme le mercredi soir, il est matériellement impossible de pouvoir fournir sa copie à un cinéma débutant le jeudi.

Même, si au prix d'acrobaties que nous faisons quelquefois pour donner satisfaction à tout le monde, cela est réalisable dans certains cas, il arrive souvent qu'à un établissement finissant le mercredi soir, succède un autre débutant le jeudi en matinée. La copie se trouve donc inutilisée pendant une semaine complète y compris un samedi et un dimanche où elle demeure improductive.

Le préjudice causé est double car cette incompréhension répétée retarde l'amorçage de la production, et prive plusieurs Directeurs d'une copie que les nécessités de leur programmation pour des raisons diverses leur commandaient de passer au plus tôt.

Il est temps que pour ce cas particulier comme dans beaucoup d'autres, l'égoïsme de chacun s'efface devant l'intérêt général.

D'ailleurs depuis longtemps en zone Nord, le changement de programme dans

toutes les salles le même jour, le mercredi est devenu obligatoire. Il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même en zone Sud.

Puisque les conseils du Chef de Centre du C. O. I. C. n'ont pas été entendus par tout le monde, et qu'il faut paraître une décision pour sanctionner cette unification, nous attendons cette Décision.

M. ARNEL

Cette lettre a été écrite et nous est parvenue avant que ne soit connue (et maintenant ajournée) la décision supprimant les matinées, excepté celles des dimanches et jeudis ou samedis, sauf pour les cinémas de première catégorie de certaines villes, et remplaçant la clôture absolue du mardi par une fermeture par roulement le mardi ou le vendredi. A l'examen, les dispositions nouvelles mises en vigueur, ajournées ou abrogées, n'ont levé rien de la justesse des propos de M. Arnel. Ce qu'il dit demeure en effet valable pour les cinémas fermant le mardi. Pour ceux faisant relâche le vendredi, il est tout de même plus logique de débiter le mercredi, plutôt que de couper la lancée de leur programme après le premier jour. Evidemment, l'idéal pour ces derniers, serait de débiter le samedi, mais alors, si cette disposition permettait parfois au loueur d'utiliser une copie rentrant en retard, par contre elle l'immobiliserait presque infailliblement la semaine d'après. Pour les grands cinémas non touchés par cette décision, l'argumentation de M. Arnel conserve son entière valeur, mais, ce qui importe, c'est que le jour de changement du programme ne reste plus soumis à la fantaisie de chacun, qu'il y ait unification absolue, et que le C. O. I. C. remplace au plus tôt ses désirs par des ordres.

En ce qui concerne la détérioration des copies, nous ne pouvons qu'ajouter les doléances de M. Arnel aux conseils donnés par le C. O. I. C., commentés par toute la presse spécialisée, et aux propos tous récents de M. Le Garo. Peut-il espérer encore parler sanctions, amendes, contraintes et décisions ?

FILMS RADIUS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE
Tél. Nat 38-16 et 38-17

ont les films qui
classent une salle

TRAGEDIE IMPERIALE
UN DU CINEMA

LA NEIGE SUR LES PAS

RECETTES DES SALLES

DU 24 AU 30 MARS 1943

PATHE (Bel Ami)	232.472 fr.
REX (Bel Ami)	235.653
ODEON (Sur Scène : Max Régner dans La Vie de Château)	412.540
CAPITOLE (Le mariage de Chiffon) 2 ^e semaine	330.344
MAJESTIC (Documents secrets) 2 ^e semaine	119.618
STUDIO (Documents secrets) 2 ^e semaine	103.282
CAMERA (Serge Panine)	70.657
CLUB (La femme du boulanger)	55.264
NOAILLES (Le Mistral)	68.539
ECRAN (Cavalcade d'Amour)	43.026
CINEVOG (Héritier des Mondésir)	102.355
PHOCEAC (L'enfer de la forêt vierge)	85.044
COMEDIA (Pépé le Moko)	Chiffre non parvenu
CINEAC PETIT MARSEILLAIS (Premier rendez-vous)	126.318
CINEAC PETIT PROVENÇAL (S. O. S. 103)	80.621

MUTATIONS DE FONDS

ALPES-MARITIMES

23 Février 1943 : M. Robert Adeline, cinéma rural, « Canta Souléou », Avenue Foch, Vence, est autorisé à étendre sa Tournée Cinématographique aux Communes de la Gaudée et de Château-neuf-de-Grasse.

HERAULT

M. Ernest Micheneau et M. Emile Tisserand a vendu à M. André Brique leur fonds de commerce de Café, Cinéma Dancing, exploité à Bousquet d'Orb, Grand' Rue, dénommé « Café du Nord » et « Kursaal Cinéma Dancing ».

Oppositions : M. Brique, 89, Avenue du Pont Juvénal, Montpellier.

Première Publication : *Petit Méridional*, à Montpellier, du 27 Mars 1943.

VAUCLUSE

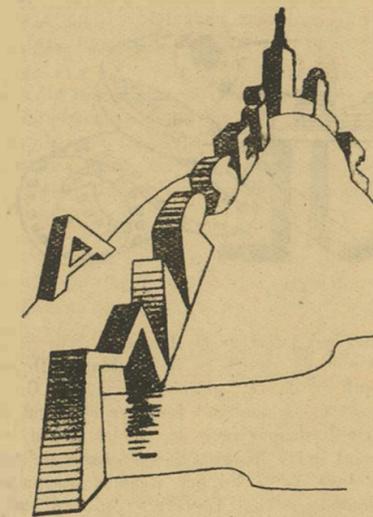
M. Vincent Henri, avenue Frédéric-Mistral à Carpentras a vendu à M. Monestier Charles et Donat Roger, son fonds de Tournée Cinématographique, exploité sur les Villages du Baroux, des Valayans, Vénasque et Saint-Didier.

Oppositions : Chez MM. Monestier et Donat, à Vénasque.

Première Publication : *Le Ventoux*, à Carpentras, du 12 Mars 1943.

PAS DE CALAIS

15 mars 1943 : M. Breuval (Fernand), demeurant à Beaumetz-les-Loges, route Nationale, agissant pour son compte personnel, est autorisé à ouvrir un Cinéma, format réduit 16 m/m. à son domicile actuel, sous réserve qu'il soit en règle au regard des prescriptions : 1^{er} du décret du 7 février 1941 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public ; 2^e, de l'ordonnance en date du 23 octobre 1940 de l'O. F. K. 670, à Lille, relative à la réorganisation de l'industrie cinématographique dans le Nord de la France.



Les Programmes de la Semaine.

PATHE et REX. — Huit homme dans un château, avec René Dary (Films Sirius). Exclusivité simultanée. Deuxième semaine.

CAPITOLE. — La Bonne Etoile, avec Fernandel (Hélios - Film) Exclusivité. Deuxième semaine.

MAJESTIC et STUDIO. — L'affaire Styx, avec Victor de Kowa (Films Tobis). Exclusivité simultanée. Deuxième semaine.

NOAILLES. — Après l'orage, avec René Dary (Cyrnos Film). Deuxième vision.

RIALTO. — La Couronne de Fer, avec Luisa Ferida (Midi Cinéma Location). Exclusivité. Troisième semaine.

MALGRÉ LES ÉVÉNEMENTS,

CINEMATELEC

29, Boulevard Longchamp

MARSEILLE Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER
tout ce qui concerne

LE MATERIEL DE CINEMA

Pièces détachées
et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS
MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets

"AUTOMATICET,"

CHEZ
Charles DIDE
35, Rue Fongate - MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60
vous trouverez
TOUTES FOURNITURES
DE MATÉRIEL DE CABINE
Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES
APPAREILS SONORES
"UNIVERSAL"
CHARBONS
LORRAINE
Cielor-Orlux
Mirrolux
et du Matériel **Simplex**
BROCKLISS

Pour vos Intermèdes, Attractions

Numéros de Music-Hall

UNE ADRESSE

SPECTACLE OFFICE

(L. FERAUD) Créé en 1918

Jean VIAL

Directeur
(Licence Internationale)

5, Rue Pavillon - MARSEILLE

D. 05-19



La bonne étoile.

Film français réalisé par Jean Boyer d'après un scénario original de Jean Manse avec Fernandel, Janine Darcey, Carette, Andrex, Delmont, Clairette, Blavette, Arius, Marguerite Chabert, etc...

RESUME. — Guste est un brave garçon qu'on croit un peu simple et qui habite Port-Marin (B. du Rh.). Il est très épris de la fille du vieux pêcheur Baptistin, qui ne se soucie guère de lui. Elle est elle-même amoureuse du fils Carissol: Les Grandes Pêcheries Provençales. Mais Guste ne le sait pas et lorsqu'un piovrot vient lui faire des confidences à ce sujet, il ne veut pas le croire. Baptistin, lui, est moins confiant. Un soir, Mireille, c'est son nom, vient trouver Guste. Et elle lui raconte comment elle a connu le fils Carissol, comment, elle l'a aimé. Le pauvre Guste est effondré mais brave garçon jusqu'au bout, il décide d'aller trouver le séducteur et de l'obliger à épouser Mireille. Il réussit à le trouver dans une boîte de nuit où ils s'enivrent de concert et où, Guste finit par se faire mettre dehors. Il ne peut décemment le dire à Mireille, pas plus qu'il ne peut lui avouer que son amoureux l'a proprement prié de le laisser tranquille avec cette histoire. Alors il va inventer tout un gigantesque mensonge qui consistera à donner des nouvelles de ce Maurice Carissol, à expédier des lettres pour lui, à faire croire à Mireille que seuls des ennuis momentanés l'empêchent de l'épouser sur le champ. Mais un jour, Maurice reviendra et Mireille sera mise devant la catastrophe. C'est le père Baptistin, qui voudra faire du tragique en balançant Maurice de son bateau de pêche et c'est, bien entendu, Guste qui ira le repêcher. Mais tout finira bien car Mireille ne pourra plus rester longtemps insensible au grand cœur de Guste.

REALISATION. — Jean Boyer ne s'est pas préoccupé outre mesure de la technique. Le sujet et surtout les dialogues font oublier la pauvreté du travail. On aurait cependant pu faire une belle série d'extérieurs avec les paysages de

Provence. Le dialogue vient racheter cela. Il est dru, vivant, coloré, naturel, dit avec une grande justesse par la plupart des interprètes. Thyde Monnier a rendu un grand service à ce « Fernandel ». Elle lui a permis d'être le meilleur que nous ayons vu depuis La Fille du Puisatier.

INTERPRETATION. — Fernandel évidemment bat tout le monde de plusieurs longueurs. Il est étonnant de naturel et de spontanéité. Ce personnage de Guste venant après celui d'Angèle auquel il ressemble d'ailleurs par plus d'un côté, le réconciliera avec ses admirateurs et avec ses adversaires. Il s'était aliéné les uns par une série de navets un peu trop retentissante, donnant ainsi aux autres de terribles arguments. Janine Darcey n'est absolument pas le personnage du rôle. Mais on l'oublie vite en écoutant Delmont comme toujours magnifique et Andrex à jamais fixé dans les rôles de crapule. Génin qui personnifie le curé de Port-Marin a une grande habitude de la soutane qu'il porte avec un maximum de vraisemblance. Enfin Blavette, Arius et Clairette, qui méritait mieux, complètent la distribution.

G. G.

Huit Hommes dans un Château.

Film français mis en scène par Richard Pottier d'après un roman de Jean Kery avec René Dary, Jacqueline Gauthier, Aline Carola, Louis Salou, Colette Régis, André Carnège, Pierre Paul, Jean Meyer, Jean Morel, Maurice Pierrat, Charles Lemontier, Jean Daurand, Champi et Georges Grey, etc...

RESUME. — Monsieur et Madame Paladine, auteurs de romans policiers sont convoqués par le juge d'instruction. Ils ont, en effet, demandé le divorce mais dès qu'ils se revoient ils n'y pensent plus guère préoccupés qu'ils sont l'un et l'autre de leurs nouveaux romans. Ils vont de concert chercher des idées dans une salle de spectacles. Les actualités leur montrent un sauvetage mouvementé. Le specta-

ker qui interroge les Rescapés, leur donne envie de connaître le lieutenant Dupuis qui est le seul officier survivant. On le voit et on l'entend raconter comment un vieillard, passager du navire perdu, est mort entre ses bras dans le canot de sauvetage. C'est lui que René et Jacqueline Paladine vont trouver trop tard hélas pour en apprendre quelque chose. Le lieutenant Dupuis est trouvé mort, étendu sur le plancher de sa chambre. Paladine fouille ses poches et trouve un billet de chemin de fer pour Berchères. Il en prend un autre pour sa femme et tous deux débarquent un soir de pluie dans un trou perdu et sinistre. Le château du pays est habité par une vieille demoiselle de Chateau et sa nièce Hélène qui sont complètement ruinées. Le château est vendu aux enchères et les Paladine retrouvent à cette vente un des rescapés du navire en perdition : M. de Launay. Que vient-il faire là ? Et que viendront y faire un peu plus tard tous les autres naufragés ? C'est ce que jurent de découvrir les Paladine. Finalement le château est acheté par un jeune comédien sans fortune Alain Séverac aimé de la jeune châtelaine. Où Séverac a-t-il trouvé l'argent nécessaire à l'acquisition ? Pourquoi disparaît-il au moment de signer le contrat ? La police vient enquêter. Il y a encore des morts, et un fantôme et enfin, la vérité. Les demoiselles de Chateau héritent d'une fortune colossale car le vieil homme mourant du canot n'était autre que leur parent. Alain Séverac repart et les Paladine réconciliés par ce nouveau roman en perspective lui trouvent d'un commun accord un titre suggestif : Huit hommes dans un château.

REALISATION. — Très adroitement comme tout ce que fait Richard Pottier. Le scénario qui est traité sur le mode gai, ne nous laisse pas un instant de répit. On va de gag en gag, de cadavre en cadavre avec une légèreté et une insouciance qui rappellent les meilleures réalisations policières et fantaisistes du genre. Les décors et les extérieurs sont très soignés. La musique d'A. Honneger et d'A. Hoerec est celle qu'on était en droit d'attendre c'est-à-dire excellente.

INTERPRETATION. — René Dary plus en forme qu'il ne l'a jamais été depuis Le Révolté campe le délectable amateur avec une aisance une nonchalance du meilleur goût. Quant à Jacqueline Gauthier elle est pleine de talent, de finesse et d'esprit. Toutes leurs répliques sont une merveille de précision et de gaieté. On aimerait les revoir dans une suite d'aventures aussi palpitantes et surtout aussi drôles. Louis Salou est le coupable de l'aventure. Bien coupable d'ailleurs avec une voix sinistre et une tête de parfait vilain. Georges Grey, en grand progrès, Aline Carola, délicieuse ingénue, Jean Daurand et Jean Meyer jouent les seconds rôles avec beaucoup de conviction. Mention spéciale à Gabrielle Fontan qui joue les vieilles sorcières avec beaucoup de bonheur.

G. G.

La Couronne de Fer.

Film italien, réalisé par Alessandro Blasetti, interprété par Massimo Girotti, Luisa Ferida, Gino Cervi, Elisa Cegani.

RESUME. — L'action, sans autre prétention historique, se situe au temps des empereurs de Byzance. Le roi Sedemundo vient de vaincre, de massacrer ou de réduire en esclavage un peuple ennemi, dont quelques survivants, entourant leur reine, se réfugient dans les montagnes, où la malheureuse souveraine accouche d'une fille Tundra. Presque simultanément naissent Arminio, fils du frère du roi Sedemundo, que ce dernier a fait tuer, et Elsa, propre fille du roi. La prophétie d'une sorcière ayant appris à Sedemundo qu'Elsa paierait un jour la faute de son père en mourant d'amour pour le fils du frère assassiné, le roi pense déjouer le sort en enlevant le petit Arminio et en le faisant descendre dans l'inaccessibles Cinq des Lions. Vingt ans passent. Arminio n'a pas été dévoré par les fauves et est devenu un homme magnifique. Tundra est une fière amazone qui rêve de la libération de son peuple.

Quant à Elsa, elle s'étirole dans une captivité fastueuse, à tel point que Sedemundo décide de la marier, et pour ce faire décide d'organiser entre les princes un grand tournoi dont le vainqueur pourra prétendre à la main de la jeune fille. Arminio, que le hasard a placé sur le chemin de Tundra, est présenté par celle-ci comme le champion du peuple opprimé, sa victoire devant être le prélude de la révolte. Mais le vainqueur s'éprend d'Elsa; ce que n'avait pas prévu la jalouse Tundra. Mais l'amazone aura finalement gain de cause, et la prophétie se réalisera.

REALISATION. — On retrouve dans ce film, avec tous les perfectionnements de la technique actuelle, les caractéristiques essentielles du « grand » film italien : goût des reconstitutions gigantesques, art de remuer les masses et de les faire s'affronter, grandiloquence allant parfois jusqu'à l'enflure, mépris à peu près total de la vraisemblance, sans oublier une évidente cruauté parfois teintée d'érotisme. Mais c'est du vrai cinéma et si la légendaire couronne de fer, qui donne son titre à l'histoire, disparaît dans le sol à peine entrevue, elle nous vaut des péripéties et des « clous » sans nombre, qui vont d'une scène de carnage épouvantable jusqu'à un tournoi monstre, en

passant par la pulvérisation d'un cirque de montagnes tout entier.

Si l'on ajoute à cela que la technique d'Alessandro Blasetti est de la meilleure classe internationale, que les éclairages ont grand caractère, que la photo est d'une pureté rare et que la qualité des trinquages est presque à la hauteur des moyens mis en action, on se demande ce que le public pourrait désirer de plus. Et, adulte ou enfantin, populaire ou cultivé, il « marchera » comme un seul homme, en dépit même des redondances et des invraisemblances.

INTERPRETATION. — Nous retrouvons ici deux interprètes appréciés dans Le Masque noir, Gina Cervi sous l'aspect assez inattendu de Sedemundo, et Luisa Ferida (Tundra), une amazone un peu plus que troublante. Elisa Cegani, langoureuse et distinguée, lui sert opportunément de contraste. Et puis, il y a Massimo Girotti, étiqueté d'emblée « Tarzan Européen » et qui possède une plastique et un visage à faire rêver toutes les spectatrices, le visage et sa belle prestance lui feront sans nul doute dépasser bien tôt ce genre d'emploi. Le reste de la distribution joue avec conviction, ou avec grandiloquence, ou avec justesse, et parfois avec le tout à la fois.

A. M.

SORTIES LÉGALES

conformément à la décision N° 14 du C.O.I.C.

Titre du Film	Date de Sortie	SALLE	Agence	*
MARSEILLE				
* P. : Présentation. E. : Exclusivité.				
La Fausse Maîtresse	14 Avril	Capitole	A. C. E.	E.
L'Honorable Catherine	14 Avril	Pathé-Rex	Hélios	E.
Haut le vent	28 Avril	Majestic-Studio	Ciné Guidi Monop.	E.
La Femme perdue	28 Avril	Capitole	Ciné Guidi Monop.	E.
L'Homme sans nom	28 Avril	Pathé-Rex	Films Sphinx	E.

GRANET **RAVAN**

service extra rapide Paris Marseille service groupage

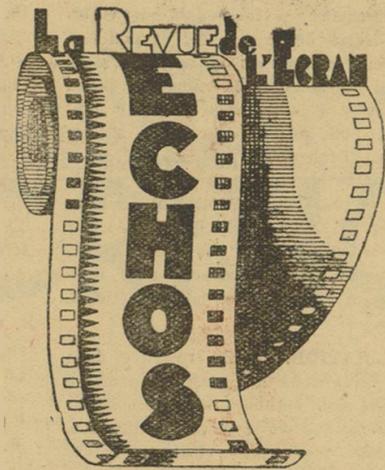
POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPÉCIALISÉ DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS A MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL

MARSEILLE 5 ALLEES L GAMBETTA TEL. NAT. 40-24. 40-25	PARIS 40, RUE DU CAIRE TELEPH. GUT. 85-77	LYON 5, RUE PUISS GAILLOT TEL. BURDEAU 22-67	NICE 9, R. MARECHAL PETAIN TELEPHONE : 236 69
ALGER 5, RUE COLBERT TELEPHONE : 10-06	TUNIS 35, RUE ES SODIKIA TELEPHONE : 40-77	ORAN 13, B. CHARLEMAGNE TELEPHONE : 206-16	CASABLANCA 37, R. DE COMPIEGNE TELEPHONE : 06 23



Victor de Kowa et Margit Symo ont une explication dans L'Afaire Slyx. R. R. 3456.



TINO ROSSI JURE DE NE PLUS CHANTER

Rassurez-vous, Tino Rossi, s'il a juré de ne plus chanter, n'a prononcé ce serment que dans un film. En effet, le scénario du *Chant de l'Exilé*, le film d'André Hugon que nous verrons bientôt sur les écrans, l'amène à prendre une décision aussi grave à la suite d'une erreur tragique. Tino Rossi croit avoir tué un homme sous l'empire de la boisson et l'exaltation d'un chant. Il n'en est heureusement rien et déjà dans la deuxième partie du film, le célèbre chanteur corse era entendre sa voix chaude et émouvante. Deux femmes sont mêlées à l'aventure que vit Tino Rossi dans ce film, deux brunes ardentes : Gaby Andreu la douce et Ginette Leclerc l'agui-chante. Comment se tirera-t-il d'affaire?

PREMIER DE CORDEE...

Louis Daquin qui s'imposa dès son premier film, *Nous les Gosses*, auquel vient d'être décerné le Grand Prix du Cinéma, prépare la réalisation de *Premier de Cordée* tiré du roman de Frison Roche.

A la veille de distribuer les rôles, le jeune metteur en scène envisage de donner leur chance à des inconnus qu'il choisira, nous en sommes sûrs, avec un rare discernement pour le plus grand bien de l'interprétation.



Danielle Darrieux dans La Fausse Maîtresse. (Photo Continental Films. R.R. 3457)

L'INTERMÉDIAIRE
CINÉMATOGRAPHIQUE
du MIDI
Cabinet AYASSE
44, La Canebière - MARSEILLE
Téléphone COLBERT 50-02
VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET
DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références.

INSTALLATION DE CABINE
16 m/m et 35 m/m
HOBSON
A.N.M. 43
FILM RADIO
LANTERNES PEERLESS
LIVRAISON RAPIDE
CINÉ TECHNIQUE
20, Rue Caffarelli, 20 - TOULOUSE

« Discina » tient ses promesses

Nous nous devons de revenir sur l'activité déployée par la Société Discina et par son animateur M. André Paulvé.

Rares sont les maisons de films qui, au milieu de toutes les difficultés de l'heure, ont pu remplir intégralement le programme qu'elles s'étaient tracé pour la saison 1942-43; tel est pourtant le cas de M. André Paulvé qui, au début de la saison, annonçait que Discina distribuerait 8 films français et une sélection de 6 films doublés italiens de la production Scalera.

La liste des films français réunissait — rappelons-le — les titres suivants : *La Comédie du Bonheur*, *L'Assassin a peur la nuit*, *Les Visiteurs du Soir*, *L'Enfer du Jeu*, *Lumière d'Été*, *Carmen*, *La Vie de Bohème*, et *l'Eternel Retour*. Du côté des films italiens : *Le Pont des Soupirs*, *La Tosca*, *S. O. S. 103*, *Cavalleria Rusticana*, *Le Roi s'amuse* et *La Dame de l'Ouest*.

Les 4 premiers films français, ainsi que 5 films italiens, ont déjà effectué — avec le succès que l'on connaît — leur sortie en zone sud. La sortie de *Lumière d'Été* est annoncée pour Avril et celle de *La Dame de l'Ouest* pour une date prochaine.

Christian Jaque, par ailleurs, vient d'achever le montage de *Carmen* et Marcel L'Herbier termine à Nice la réalisation de *La Vie de Bohème*, pendant que Jean Delannoy entreprend la mise en scène de *l'Eternel Retour*.

Le programme tracé en début de saison par M. André Paulvé a donc été intégralement rempli et ceci dans des conditions dont il est inutile de souligner de caractère excellent. Ce fait — avouons-le — méritait d'être signalé.

Mais M. André Paulvé est un diable d'homme qui n'a pas fini de nous étonner. C'est ainsi qu'il annonce maintenant que Jacques de Baroncelli entreprend en ce moment la réalisation des *Mystères de Paris* d'après l'œuvre populaire d'Eugène Süe et qu'il vient de sélectionner une nouvelle tranche de films italiens doublés : *Le Navire Blanc*, *Le Ring enchanté*, *Capitaine Tempête* et *Le Pont de Verre*.

Et déjà M. André Paulvé pense à la saison prochaine; mais il ne nous est pas permis aujourd'hui de faire état de ses projets. Disons seulement que Discina est assurée pour 1943-44 de la distribution de nombreux films — aussi bien de la production André Paulvé que de la production Scalera — qui ne le céderont en rien en valeur à ceux que cette firme aura distribués durant l'actuelle saison.

Le Gérant : A. DE MASINI.
Imprimerie MISTRAL - Cavailon.

LES GRANDES MARQUES DU CINÉMA

<p>MIDI Cinéma Location MARSEILLE</p> <p>17, Boulevard Longchamp Tél. N. 48-26</p>	<p>ALBA - FILMS</p> <p>60, Bd Longchamp Tél. : N. 00.55 Chèques Postaux 844.95 MARSEILLE</p>	<p>AGENCE MERIDIONALE DE LOCATION DE FILMS</p> <p>50, Rue Senac Tél. Lycée 46-87</p>	<p>FRANCE ACTUALITÉS</p> <p>113, Bd Longchamp Tél. : N. 57-24 MARSEILLE</p>
<p>FRANCINEX</p> <p>FERNAND MERIC 75, Bd Madeleine. Tél. : N. 62.14</p>	<p>FILMS M. MEIRIER</p> <p>32, Rue Thomas Téléphone N. 49-61</p>	<p>LES FILMS DE PROVENCE</p> <p>131, Boulevard Longchamp Tél. : N. 42.10</p>	<p>ROBUR FILM</p> <p>Maison Fondée en 1926</p> <p>J. GLORIOD</p> <p>44, Rue Sénac Tél. Lycée 32-14</p>
<p>REGINA</p> <p>DISTRIBUTION</p> <p>54, Boulevard Longchamp Tél. N. 16-13 - Adresse Télég REGIDISTRI MARSEILLE</p>	<p>GUY-MAÏA FILMS</p> <p>44, Boulevard Longchamp Tél. : N. 15.00 15.01 Télégrammes : MAÏAFILMS</p>	<p>PATHE - CONSORTIUM - CINEMA</p> <p>90, Boulevard Longchamp Tél. N. 15-14 15-15</p>	<p>CYNNOS FILM SCFD DISTRIBUTION</p> <p>20, Cours Joseph-Thierry, 20 Téléphone N. 62</p>
<p>HELIOS FILM DISTRIBUTION</p> <p>117, Boulevard Longchamp Tél. N. 62-59</p>	<p>FILMS CHAMPION</p> <p>76, Boulevard Longchamp Téléphone N. 64-19</p>	<p>FILMS WORMS</p> <p>120, Boulevard Longchamp Tél. N. 11-60</p>	<p>FILMS Angelin PIETRI</p> <p>76 Boulevard Longchamp Tél. N. 64-19</p>
<p>PRODIEX</p> <p>D. BARTHES</p> <p>73, Boulevard Longchamp, 73 Téléphone N. 62-80</p>	<p>CINE RADIUS SÉLECTION DES ŒUVRES EXCLUSIVES</p> <p>130, Boulevard Longchamp Téléphone N. 38-16 (2 lignes)</p>	<p>AGENCE DE MARSILLE</p> <p>109, Boulevard Longchamp Tél. Nat. 65-96</p>	<p>ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE</p> <p>52, Boulevard Longchamp Tél. N. 7-85</p>
<p>Les Productions FOX EUROPA Distributeurs de</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 35, Bd Longchamp - Tél. N. P 10</p>	<p>ARGOS FILMS</p> <p>50, Rue Sénac, 50 Tél. Lycée 46-87</p>	<p>UNIVERSAL FILM S.A. Distributeur de</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 62, Boulevard Longchamp Tél. Nat. 56-50</p>	<p>LES FILMS SPHINX</p> <p>39, Boulevard Longchamp Tél. Nat. 27-46</p>
<p>L'INTERMÉDIAIRE CINÉMATOGRAPHIQUE du MIDI Cabinet AYASSE 44, La Canebière - MARSEILLE Téléphone COLBERT 50-02 VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES Les meilleures Références.</p>	<p>INSTALLATION DE CABINE 16 m/m et 35 m/m HOBSON A.N.M. 43 FILM RADIO LANTERNES PEERLESS LIVRAISON RAPIDE CINÉ TECHNIQUE 20, Rue Caffarelli, 20 - TOULOUSE</p>	<p>AGENCE MARSEILLE 102, Bd LONGCHAMP Tél. : National 06-76 et 27-56</p> <p>AGENCE DE TOULOUSE 31, Rue BOULBONNE Tél. : 276-15.</p>	<p>AGENCE DE MARSEILLE 43, Rue Sénac Tél. : Lycée 71-89</p>

ET LES AGENCES REGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
LE FAUTEUIL DE QUALITE
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

PARLANT VHS
FOURNITURES
Adressez-vous
AUX ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
55 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée 76-60
Agent du Matériel Sonore
Agent du Matériel
RICO KLISS SIMPLEX



LECTEURS DE SON
Kolster Senior
-antennes
Automatiques
Amplificateurs
Installations
Complètes

CINÉ-TECHNIQUE
20, Rue CAPPARELLI
TOULOUSE. — Tél. 234-26

PROJECTEURS - LANTERNES
EQUIPEMENTS SONORES



SYSTEME KLANGFILM TOBIS
SIEMENS - FRANCE
1 BOULEVARD LONGCHAMP
Tél.: N. 54-43

Cinéma Cinématographique
Cabine — Laboratoire
Parlant format réduit
"BL 16"
DEMANDEZ NOTICE
MADIAVOX
12-14, RUE ST-LAMBERT
161, DRAGON 58 21
MARSEILLE



APPAREILS SONORES
'UNIVERSEL'
AGENTS GENERAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél.: N. 38-16 et 38-17

Tout le MATÉRIEL
pour le CINÉMA
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66
Reparations Mécaniques
Entretien — Dépannage



AUTOMATICKET
CONTROLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
le bâton glacé
savoureux et
avantageux.
58, rue Consolat
Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON



SYSTÈME SONORE
"DT. 40"
Ets. FRANÇOIS
GRENOBLE Tél. 26-24

Lumière & Son
55 Bd de la Liberté - Tél. N. 55-48
PARIS - MARSEILLE
Tout matériel cinéma
projection
amplification
sonorisation
dépannage
installation
transformation

CHARLES DUCARRE
Agent Général
de la Revue de l'Ecran
pour la Suisse
Kursaal 25 - Montreux
(Suisse)

Ets **BALLENCY**
Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
DE
CINÉMA
AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (ex-22)
Tél.: N. 62-62

POUR VOS CLICHES...
ET VOS DESSINS.
Construite
LA 1^{re} DES
Photographeurs
Réunis
71 RUE PARADIS - MARSEILLE

CINE-ARC
Concessionnaire Exclusif
pour le Sud-Est
CHARBONS  CIPLARC
SIEMENS
rue Melchior de Vogüé
NICE - Tél. 871-85
4 Rue de l'Etoile, Marseille
Tél.: Colbert 12-56

CHARBONS DE PROJECTION
LAMPES ELECTRIQUES
APPAREILLAGE
AEG
Sté Française AEG
6, Bd NATIONAL, MARSEILLE
Tél.: N. 54.56.

DIRECTEURS !
pour toutes vos
ATTRACTIONS
en intermèdes
Voyez
L'UNION ARTISTIQUE
— MANAGERS —
Vedettes en exclusivité
41, RUE VAGON, Tél.: D. 24-24
MARSEILLE

SIEMENS - FRANCE
S. A.
DEPARTEMENT
KLANGFILM - TOBIS
1, Bd Longchamp
MARSEILLE. Tél.: N. 54-43

ELECTRO - ACOUSTIQUE
pour
prise de Son et Projection
Amplificateurs Spéciaux
Moteurs pour HF et BF
Multicellulaires
C. A. I. R. E.
7, Rue Foncet, 7 — NICE
Tél.: 861-64

VERNIFILM
12, Rue Thomas, 12
National 50-29
VERNISSAGE
des
COPIES NEUVES

L'IMPRIMERIE
au service
DU CINÉMA
MISTRAL
C. SARNETTE
à CAVAILLON
Téléphone 20.

VERNIFILM
12, Rue Thomas, 12
National 50-29
DERAYAGE
NETTOYAGE
DEGRAISSAGE
des
COPIES USAGEES

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



2, Bd Victor-Hugo, 2
Tél. 896-12 NICE

SOCIÉTÉ
DE PRODUCTION
et DE DOUBLAGE
DE FILMS
24, Allées Lécq Gambatto
MARSEILLE